



MAISON D'ARRÊT — DE DIJON —

UN SYNDICAT
INDÉPENDANT

À VOS
CÔTÉS

POUR VOUS
DÉFENDRE



HUMILIÉ DEVANT LES DÉTENUS, INTIMIDÉ PAR SA HIÉRARCHIE !

Jusqu'où faudra-t-il aller pour que le respect des personnels devienne une priorité ?

Mardi 29 septembre 2026, dans l'après-midi, l'un de nos collègues était positionné au **bâtiment D**, seul pour assurer un volume **considérable de mouvements** : mutations, transferts, USP, US, déplacements des auxiliaires, réintégration des détenus travaillant aux ateliers...

Une charge de travail particulièrement importante pour un seul agent.

Dans ce contexte, entre les mouvements à assurer et les nombreux bruits parasites du bâtiment, notre collègue n'a pas immédiatement entendu l'ordre de faire partir une activité donné par l'officier infra faisant fonction de brigadier-chef, occasionnant ainsi un léger retard.

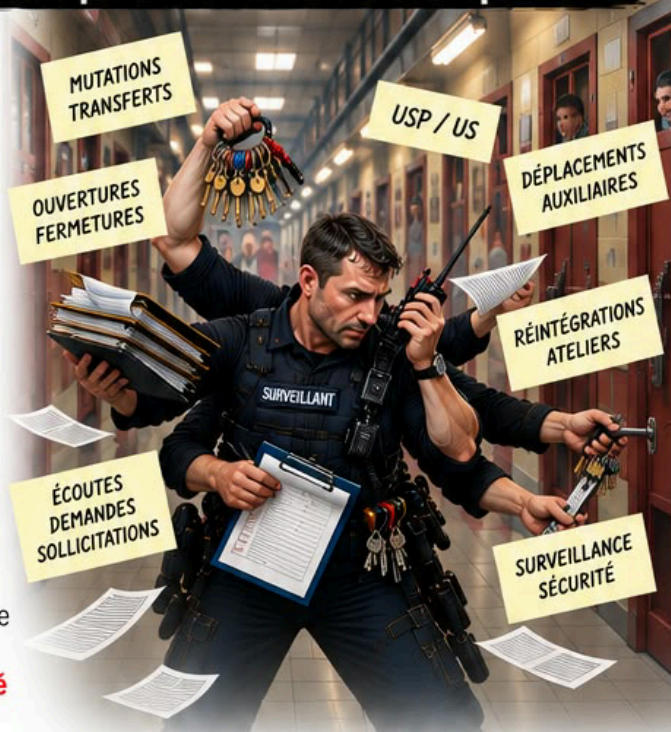
La réaction aurait pu être simplement professionnelle. Il n'en a rien été.

L'officier s'est emporté contre notre collègue :

« Ça fait 30 minutes que j'attends ! »

Lorsque celui-ci lui a demandé de lui parler avec davantage de respect, l'officier est alors monté sur le bâtiment, s'est approché de lui à très faible distance et a continué à lui crier dessus.

Par cette attitude et cette proximité, notre collègue **s'est senti intimidé et menacé. Et tout cela devant les personnes détenues.**



QUEL MESSAGE ENVOIE-T-ON AU PERSONNEL ?

Un agent seul sur un bâtiment, confronté à une multitude de mouvements et de sollicitations, mérite d'être soutenu par son encadrement. **Certainement pas d'être pris à partie et exposé devant la population pénale.**

Au-delà du choc subi par notre collègue, une telle scène contribue également à fragiliser son autorité et son positionnement professionnel face aux personnes détenues.

Le **SPS-CEA** considère que le comportement rapporté est **inacceptable**.

La pression, les contraintes du terrain ou les difficultés rencontrées ne peuvent en aucun cas justifier que l'on crie sur un agent, que l'on s'approche de lui de manière qu'il ressent comme intimidante et que l'on poursuive cet échange devant les personnes détenues.

Ce que nos collègues supportent quotidiennement ne peut jamais justifier que la pression soit reportée sur eux.

Quand un agent est seul sur un bâtiment et submergé par les mouvements, **le rôle de l'encadrement** n'est pas seulement de donner des ordres. **Un officier peut aussi prendre des clés et participer aux mouvements lorsque la situation l'exige.**

Prendre des clés pour aider un collègue ne fait perdre ni son grade, ni son autorité. Bien au contraire.

Le **SPS-CEA** apporte son **soutien total** à notre collègue et sera à ses côtés dans les démarches qu'il souhaiterait entreprendre. Nous demandons que cet événement ne soit pas banalisé et qu'un **rappel clair des règles élémentaires de management et de respect des personnels** soit effectué.

**Un grade ou une fonction donne des responsabilités.
Il ne donne jamais le droit d'humilier un agent.**

SPS-CEA

LE TERRAIN PARLE. NOUS LE PORTONS.

Bureau local
Le 30 septembre 2026